

RÉGION AUTONOME VALLÉE D'AOSTE
Conseil régional

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2018 (matin)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de juin, à neuf heures et sept minutes, le Conseil de la Région autonome Vallée d'Aoste s'est réuni en réunion ordinaire, à Aoste, dans la salle du Conseil.

Les Conseillers suivants sont présents:

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1) AGGRAVI Stefano | 19) MARQUIS Pierluigi |
| 2) BACCEGA Mauro | 20) MINELLI Chiara |
| 3) BERTIN Alberto | 21) MORELLI Patrizia |
| 4) BERTSCHY Luigi | 22) MOSSA Luciano |
| 5) BIANCHI Luca | 23) NASSO Manuela |
| 6) BORRELLO Stefano | 24) NOGARA Alessandro |
| 7) CERTAN Chantal | 25) PULZ Daria |
| 8) CHATRIAN Albert | 26) RESTANO Claudio |
| 9) COGNETTA Roberto | 27) RINI Emily |
| 10) DAUDRY Jean-Claude | 28) ROLLANDIN Augusto |
| 11) DISTORT Luca | 29) RUSSO Maria Luisa |
| 12) FARCOZ Joël | 30) SAMMARITANI Paolo |
| 13) FERRERO Stefano | 31) SORBARA Marco |
| 14) FOSSON Antonio | 32) SPELGATTI Nicoletta |
| 15) GERANDIN Elso | 33) TESTOLIN Renzo |
| 16) LUBOZ Roberto | 34) VESAN Luigi |
| 17) LUCIANAZ Diego | 35) VIÉRIN Laurent |
| 18) MANFRIN Andrea | |

La séance est présidée par M. Antonio FOSSON, président.

Mme Patrizia MORELLI, conseillère, remplit les fonctions de secrétaire.

Mme Christine PERRIN, secrétaire général du Conseil, assiste à la séance. Mme Silvia MENZIO assure le secrétariat.

Après en avoir constaté la validité, le président M. Antonio FOSSON déclare ouverte la séance et l'Assemblée procède à l'examen des points de l'ordre du jour indiqués dans la lettre du 11 juin 2018, réf. n° 4877/GAB.

Le Conseil adopte les actes suivants:

Objet n° 11/XV ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION.
du 27/06/2018

Le Président FOSSON, faisant suite aux accomplissements concernant l'illustration du programme de gouvernement par la candidate à la charge de Président de la Région, la proposition du nombre et de l'articulation des Assessorats et des noms des Assesseurs (objet n° 8/XV), ainsi qu'au débat survenu (objets n° 9/XV et n° 10/XV), invite le Conseil, aux termes de l'article 2 de la loi régionale n° 21 du 7 août 2007 et de l'article 8 du Règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil régional, à procéder à l'élection, en son sein, du Président de la Région.

Il rappelle que la votation a lieu par scrutin secret sur bulletins de vote, à la majorité absolue des Conseillers statutairement prévus.

Après vote au scrutin secret effectué à la table de vote (la Conseillère MORELLI remplissant les fonctions de secrétaire et les Conseillers FARCOZ, MANFRIN et BORRELLO remplissant les fonctions de scrutateurs) ayant donné les résultats suivants:

- Conseillers présents et votants: trente-cinq;
- Bulletins nuls: un;
- Bulletins valablement exprimés: trente-quatre;
- Bulletins blancs: seize.

Nombre de voix réunies:

- SPELGATTI Nicoletta: dix-huit.

Le Président du Conseil, au vu des résultats de vote, proclame élue au poste de Président de la Région, avec dix-huit voix favorables sur trente-cinq Conseillers votants, la Conseillère Nicoletta SPELGATTI.

LE CONSEIL

prend acte et le Président de la Région, Mme Nicoletta SPELGATTI, sur invitation du Président du Conseil, prend place à la table du Gouvernement.

Le nouveau Président de la Région, Mme Nicoletta SPELGATTI, adresse un message de salutation et de remerciement à l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

LE CONSEILLER SECRÉTAIRE
DU CONSEIL

LE SECRÉTAIRE

Certificat de publication

Je certifie qu'un extrait de la présente délibération est publié au tableau d'affichage de l'Administration régionale à dater du 2 juillet 2018

Fait à Aoste, le 2 juillet 2018

LE SECRÉTAIRE
